

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

Loi N° 97-044 du 06 janvier 1998

portant Programme d'investissements  
publics pour l'année 1998.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté et voté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi  
dont la teneur suit :

**Article 1er.**- Le Programme d'investissements publics pour l'année 1998 est fixé comme indiqué dans le document intitulé « Programme d'investissements publics gestion 1998 » annexé à la présente Loi.

**Article 2.**- Le montant du Programme d'investissements publics gestion 1998 est arrêté à la somme de **CENT VINGT CINQ MILLIARDS VINGT SEPT MILLIONS CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE (125 027 184 000) francs CFA.**

**Article 3.**- Le montant des investissements de l'administration centrale s'élève à **CENT DIX HUIT MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE DEUX MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE (118 852 908 000) francs CFA** se décomposant comme suit :

- Budget national . . . . .	21 882 608 000 f CFA
- dont : * investissements physiques . . . . .	19 482 608 000 f CFA
* TEED/TTF . . . . .	1 400 000 000 f CFA
* portefeuille . . . . .	1 000 000 000 f CFA
- banques privées . . . . .	53 364 000 f CFA
- autofinancement (administration) . . . . .	170 000 000 f CFA
- collectivités locales (administration) . . . . .	1 743 000 000 f CFA
- autres intérieurs . . . . .	200 000 000 f CFA
 TOTAL RESSOURCES INTERIEURES . . . . .	 24 048 972 000 f CFA

- prêts .....	40 151 055 000 f CFA
- dons .....	54 652 881 000 f CFA
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES .....	94 803 936 000 f CFA

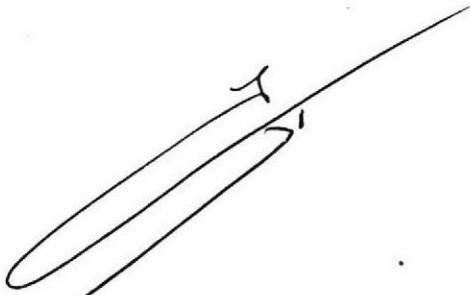
TOTAL..... 118 852 908 000 f CFA

**Article 4.-** Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente loi.

**Article 5.-** La présente loi qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 1998 sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 06 janvier 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



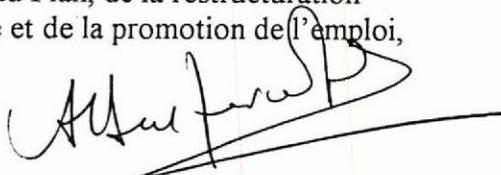
**Mathieu KEREKOU.-**

le Premier ministre, chargé de la Coordination  
de l'action gouvernementale et des relations  
avec les institutions, porte-parole du Gouvernement,



**Albert TEVOEDJRE.-**  
Ministre intérimaire

Le ministre du Plan, de la restructuration  
économique et de la promotion de l'emploi,



**Albert TEVOEDJRE.-**

Le ministre des Finances,



**Moïse MENSAH.-**

**Ampliations :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPREPE 4  
MF 4 autres ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5.  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-  
ENA-FASJEP 3 JO 1.-